

Médicaments génériques : des réponses à vos questions

Les gens croient souvent à tort que les médicaments génériques sont moins efficaces parce qu'ils sont moins coûteux.

La réalité est tout autre.

- Les médicaments génériques vendus au Canada agissent de la même façon dans l'organisme que les médicaments de marque déposée.
- Les médicaments génériques coûtent beaucoup moins cher parce que la majeure partie des recherches coûteuses a déjà été faite.
- Les sommes que les médicaments génériques permettent d'économiser peuvent servir à combler d'autres besoins.

Qu'est-ce qu'un médicament de marque déposée ?

- C'est la première version d'un médicament vendu dans un pays.
- Il est vendu par un « fabricant innovateur », soit la compagnie qui a fait les recherches et développé le médicament.

Qu'est-ce qu'un médicament générique ?

- C'est une copie d'un médicament de marque déposée.

En quoi le médicament générique est-il identique au médicament de marque déposée ?

- Il contient le même ingrédient actif (le produit chimique dont dépend l'action du médicament).
- Il contient la même quantité de l'ingrédient actif.
- Il agit de la même façon dans l'organisme.

En quoi le médicament générique est-il différent du médicament de marque déposée ?

- Il peut contenir des ingrédients inactifs différents (tels que des arômes ou des agents de conservation).
- Sa couleur, sa forme et les inscriptions qu'il porte peuvent être légèrement différentes.
- Il est moins coûteux.

Pourquoi les médicaments génériques coûtent-ils moins cher que les médicaments de marque déposée ?

Une compagnie doit faire des études pendant des années pour faire approuver la vente au Canada d'un nouveau médicament de marque déposée. Cette compagnie détient ensuite un brevet sur le médicament qui empêche d'autres compagnies de le vendre. La compagnie qui a développé le médicament peut donc récupérer les dépenses engagées pour la recherche.

Après l'expiration du brevet, d'autres compagnies ont le droit de copier le médicament. Comme les fabricants de médicaments génériques n'ont pas besoin de dépenser autant pour la recherche, leurs médicaments sont moins coûteux.

Il y a en général une concurrence entre les fabricants de médicaments génériques, ce qui contribue aussi à faire baisser les prix.

Comment puis-je être certain qu'un médicament générique est sans danger ?

Santé Canada évalue et approuve tous les médicaments vendus au Canada. Dans le cas d'un médicament générique, il doit y avoir des études qui démontrent qu'il agit de la même façon dans l'organisme que le médicament de marque déposée.

Santé Canada a aussi des règlements sur la fabrication de tous les médicaments. Toutes les compagnies qui vendent des médicaments au Canada doivent se conformer aux mêmes règlements concernant le procédé de fabrication et la qualité des ingrédients utilisés.

Peut-il être dangereux de changer de marque ?

Dans de rares cas, une personne pourrait être allergique à un ingrédient inactif que contient un médicament. Si vous êtes allergique au lactose, au gluten, aux sulfites ou à la tartrazine, dites-le au pharmacien avant de prendre tout médicament (de marque déposée ou générique) pour la première fois.

Pourquoi les médicaments ont-ils deux noms ?

Que votre médicament soit un produit de marque ou un produit générique, cela importe peu; les médicaments ont toujours deux noms : un nom de marque et un nom générique. Le nom de marque est choisi par l'entreprise qui vend le médicament; le nom générique est le nom de l'ingrédient actif, et cet ingrédient actif porte toujours le même nom, peu importe la version du médicament que vous prenez.

Parfois, les noms de marque peuvent porter à confusion. C'est un peu comme les marques de papier-mouchoir; vous pouvez acheter des produits Kleenex, Scotties ou Royale, mais ce sont tous des papiers-mouchoirs. Kleenex est une marque courante, et certaines gens disent toujours « Kleenex » pour désigner un « papier-mouchoir ».

Cette même confusion peut causer des problèmes avec les médicaments. Si vous connaissez un médicament sous le nom de « Kleenex » et un autre sous le nom de « papier-mouchoir », vous pouvez prendre deux fois le même médicament sans le savoir.

Apprenez donc le nom générique de tous vos médicaments. Vous serez ainsi en mesure de communiquer clairement avec différents professionnels de la santé qui peuvent utiliser différents noms de médicament, tout en étant sûr d'avoir le bon médicament, quelle que soit sa version.

Qu'est-ce qu'un médicament biologique ?

C'est un médicament fabriqué à l'aide de tissus humains ou animaux ou de microorganismes. La copie d'un médicament ou produit biologique est un produit biologique ultérieur (PBU). Ce PBU n'est pas une copie exacte du médicament original et il n'est pas considéré comme un médicament générique. Pour cette raison, l'information présentée ici ne s'applique pas aux médicaments biologiques.

Où puis-je obtenir d'autres renseignements ?

Consultez la page du site Web de Santé Canada intitulée : « Innocuité et efficacité des médicaments génériques », (<http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/med/med-gen-fra.php>).

Avis de non responsabilité : Les données contenues dans ce rapport sont fournies aux fins d'aider les décideurs de la santé, les patients, les professionnels de la santé, les dirigeants de systèmes de soins médicaux et les décisionnaires à prendre des décisions éclairées pour ainsi améliorer la qualité des soins de santé. L'information dans ce rapport n'est pas fournie aux fins de substituer à l'application d'un jugement clinique en regard des soins à prodiguer à un patient donné ou de tout autre jugement professionnel dans tout processus décisionnel. De plus, elle n'est pas fournie aux fins de substituer à un avis médical professionnel. Bien que l'ACMTS ait tout mis en œuvre pour veiller à l'exactitude, à l'exhaustivité et à l'actualité du contenu, elle décline toute responsabilité à cet égard. Elle ne saurait être tenue responsable des erreurs ou omissions, des blessures, des pertes, des dommages ou des préjudices découlant de l'usage ou du mésusage de l'information contenue ou sous-entendue dans le présent document. L'ACMTS assume l'entière responsabilité de la forme et du contenu définitifs du présent document. Les énoncés, conclusions et points de vue qui y paraissent ne représentent pas forcément l'opinion de Santé Canada ou d'un gouvernement provincial ou territorial. La production de ce document a été rendue possible grâce à l'apport financier de Santé Canada.

Droits d'auteur © 2015 ACMTS. La reproduction de ce document à des fins non commerciales est autorisée pourvu que l'ACMTS soit dûment mentionnée.

À propos de l'ACMTS

L'ACMTS est un organisme indépendant sans but lucratif dont le mandat est de fournir aux décideurs du système de santé canadien des preuves objectives leur permettant de prendre des décisions éclairées concernant l'usage optimal des médicaments, des dispositifs médicaux et des procédures cliniques au sein de notre système de santé.

L'ACMTS reçoit du financement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à l'exception du Québec.

juillet 2015

ACMTS Preuves à l'appui.

acmts.ca